



**43020 - Subventions en faveur de la prévention
et de l'aide aux familles et aux jeunes**

**Proposition d'attribution de subventions
de fonctionnement à des associations
concourant à la politique départementale de
l'Enfance et de la Famille et d'approbation
d'un avenant à conclure avec l'ADEPAPE**

Rapport n° CP/2017/461

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur d'associations qui œuvrent dans le champ de la médiation familiale, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement de la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention conclue avec l'ADEPAPE pour le versement de la subvention 2017.

1. La médiation familiale

La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 et la loi sur le divorce du 26 mai 2004. Les médiations sont exercées dans le cadre judiciaire et extra judiciaire.

Afin de sécuriser et de professionnaliser l'activité de médiation familiale, l'Etat a instauré le diplôme de médiateur familial et créé une prestation de service de médiation familiale.

Les travailleurs sociaux du Département du Bas-Rhin sont très souvent confrontés à des situations où le conflit familial empêche tout autre travail de suivi. L'orientation vers un tiers s'avère souvent nécessaire et permet une meilleure prise en charge notamment de la relation parents/enfants.

Dans le Bas-Rhin, environ 30% des informations préoccupantes sont directement liées à un contexte de séparation, de conflit voire de violences conjugales. En 2015, 674 entretiens d'informations préalables ont été menés auprès de 926 familles ; 508 séances de médiation ont été menées.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), afin de promouvoir cette intervention préventive et de mieux répondre aux besoins des familles bas-rhinoises qui y recourent, le Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents a validé, lors de sa séance du 2 Février 2017, l'augmentation globale d'1,25 ETP (emploi à temps plein) sollicitée par les associations. Le coût de cette augmentation d'effectif est supporté principalement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Une dynamique nouvelle de coordination a été impulsée dans le cadre de la gestion de l'offre de médiation familiale par un plateau commun. Une démarche de partage des pratiques est en cours entre les différents intervenants.

Pour 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir ce renforcement de l'offre aux parents et de décider d'attribuer un montant total de 23 453 € (soit + 8%), au titre de la médiation familiale, réparti comme suit :

Structure	Montant de la subvention
Etage	3 375 €
Rescif	6 578 €
AGF	9 000 €
CIDFF	4 500 €
TOTAL	23 453 €

2. Les associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance

Parler d'un enfant confié au service de protection de l'enfance ou accompagné à domicile, évoque une situation familiale. L'intervention en protection de l'enfance est, ou peut être, un levier pour travailler une dynamique familiale dans son ensemble. Il implique une approche globale du système familial, de l'environnement de l'enfant, de tout ce qui peut être mobilisé pour lui construire un projet.

Certaines associations ont pour vocation de compléter cet accompagnement en direction des jeunes et des familles :

- L' « Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat » (ADEPAPE) du Bas-Rhin – « Passerelle d'Azur »

L'association participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objet de l'association, inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est d'apporter à ces personnes une aide morale et matérielle, de leur permettre de développer leur esprit de solidarité, d'établir entre eux un cercle de relations amicales et de prolonger ainsi l'action des services de l'ASE.

En 2016, au-delà de l'animation de réseau et de l'accompagnement proposé, l'association a notamment accueilli 985 personnes qui ont bénéficié d'une intervention sociale (notamment soutiens aux étudiants, secours financiers, colis alimentaires) pour un montant de 43 105 €.

L'action du bénévolat est essentielle dans le fonctionnement de cette association. En 2016, le bénévolat représente 841 heures et 2 276 km parcourus.

Par délibération du 3 octobre 2016, le Département a décidé d'attribuer à l'ADEPAPE une subvention d'un montant total de 78 213 € pour 2016. Il est proposé de reconduire ce montant pour 2017 et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de financement signée le 9 août 2017.

- L'Association Thémis

Thémis est la seule personne morale habilitée par la Cour d'Appel de Colmar pour exercer la mission d'administrateur ad hoc dans le Bas-Rhin, c'est-à-dire la représentation d'un mineur au cours des procédures civiles ou pénales le concernant, et défendre ses intérêts en cas de conflit entre le mineur et ses représentants légaux.

Aussi, par l'article 37 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui prévoit la désignation d'un administrateur ad hoc indépendant de la personne morale ou physique à laquelle le mineur est confié dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative et par convention conclue le 3 octobre 2016 pour 3 ans, le Département du Bas-Rhin a souhaité confier à cette association la mission d'administrateur ad hoc pour les enfants confiés.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 99 662 €.

- L'association « La Grande Ecluse »

L'association gère le Centre de Ressources et de Consultation Familiale (CRCF). Elle accueille les familles en souffrance psychologique et relationnelle en complémentarité avec les différentes prises en charge, qu'elles soient éducatives, sociales, judiciaires ou médicales. L'ensemble des interventions est gratuit et offre une prise en charge globale, respectueuse tant de la famille que du contexte de l'accompagnement initial.

En 2016, les consultations ont concerné 109 familles pour un nombre total de 639 entretiens, tous intervenants confondus, auxquels s'ajoutent 98 entretiens partenariaux. 42% des enfants pris en charge ont entre 12 et 18 ans ; 35% ont entre 6 et 12 ans. 80% des familles résident sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dont 51% sur Strasbourg.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention du Département attribuée en 2016, soit 8 000 €.

- L'association « La Passerelle »

L'association a pris le relais, en 2006, sur le territoire du Nord du département, d'une antenne de consultation familiale de la Grande Ecluse de Strasbourg. Elle se veut une association locale ouverte sur l'accompagnement familial et individuel de toute personne en rupture de liens.

Elle soutient, conseille et accueille les familles en grande difficulté moyennant une participation financière de 5 € par séance ; depuis 2017, la gratuité a été instauré pour les personnes en situation de précarité.

En 2016, 76 familles ont été accueillies à raison de 3 à 5 rendez-vous.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 10 963 €.

- L'association RESCIF

Outre son intervention dans le cadre de la médiation familiale, l'association RESCIF porte une action de consultation familiale. La consultation familiale est un outil de prévention et d'accompagnement des parents. Elle s'adresse aux familles confrontées à des problèmes de communication, de relations, de violences, aux parents qui n'arrivent pas à assurer leur rôle et sont débordés par les problèmes du quotidien.

Les entretiens sont assurés par des professionnels psychologues et/ou thérapeutes de familles. Leur travail s'inscrit en complémentarité avec les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé.

En 2016, le service de consultation familiale a accompagné 144 situations, soit 403 entretiens réalisés ; l'activité a connu une baisse suite au départ d'un salarié et d'un arrêt en longue maladie. Plus de la moitié des familles accompagnées (63%) sont adressées à l'association via les professionnels de la santé et de l'intervention sociale. Les ouvriers et employés restent la catégorie socio-professionnelle la plus représentée au sein du public accueilli, soit 49%.

Les besoins de guidance parentale et de soutien dans l'éducation des enfants ont constitué l'attente la plus largement exprimée au cours des consultations en 2016, en progression d'un tiers.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 8 658 €.

- L'association « Tout Jour là ! »

L'association a pour but d'accueillir, de rencontrer et d'écouter des adolescents et/ou jeunes adultes (15-25 ans) en manque de repères, quelles que soient leurs origines socio-économiques, culturelles, ethniques, leurs orientations religieuses ou leurs lieux d'habitation.

Dans le Bas-Rhin, l'association a accompagné et a réalisé 282 heures d'écoutes, dont 60 avec des parents. Les situations de jeunes demandent aux professionnels une grande vigilance au niveau de l'évaluation du danger (jeunes victimes d'attouchements, en situation d'addiction, jeunes en errance, en décrochage scolaire...) et un partenariat avec les services de droit commun à poursuivre.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 475 €.

- L'association Tremplin J

L'association est implantée au lycée Le Corbusier d'Illkirch-Graffenstaden. En 2000, à la demande du conseil d'administration de l'association, le dispositif a été assimilé à un dispositif relais par l'Education Nationale.

« Tremplin J » accompagne des mineurs en voie de marginalisation et en situation de rupture scolaire et/ou familiale. L'association permet ainsi de répondre aux besoins de jeunes de moins de 16 ans, déscolarisés depuis de longs mois et rejetant le système scolaire classique, en essayant de mobiliser leurs ressources autour d'un projet personnel d'insertion professionnelle. Elle prend en charge notamment des jeunes confiés ou accompagnés en milieu ouvert par l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur permettre de remettre le pied à l'étrier.

L'action portée par « Tremplin J » vise à proposer une formation alternant un temps de remédiation scolaire (petits groupe de 4 jeunes) et un temps de découverte des métiers par le biais de stages en entreprises.

« Tremplin J » a accueilli, sur la période scolaire 2016/2017, 14 jeunes (7 filles et 7 garçons) :

- 2/3 vivent dans des familles monoparentales
- 5 jeunes bénéficient d'une mesure éducative d'Aide Sociale à l'Enfance ou de Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- 4 jeunes vivent dans des fratries allant de 4 à 7 enfants.

Ces jeunes viennent très majoritairement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé la reconduction de l'aide financière de 2016, soit 6 935 € pour 2017.

3. Les associations œuvrant dans l'accompagnement de la parentalité, la petite enfance et la prévention sanitaire

- Le Service universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS)

La loi prévoit que le service départemental de Protection Maternelle et Infantile doit organiser des activités de planification et d'éducation familiale qu'il gère directement ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs. C'est ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale ouvert au SUMPS, depuis 1994, a largement déployé son activité et montré sa capacité à répondre aux attentes de la population étudiante qui échappe fréquemment à l'offre de soins de droit commun, et dont la précarité augmente.

Le SUMPS a assuré en 2016 :

- 2 639 consultations médicales pour un public étudiant
- 269 consultations de prévention concernant la santé de la femme et la contraception
- 1 consultation en lien avec une IVG
- 2 369 consultations de dépistage d'infections sexuellement transmissibles
- 154 entretiens de planification familiale et de conseil conjugal
- 183 dépistages hors les murs
- 12 séances d'information auprès de 3 940 étudiants (contraceptions, IVG, IST, Prostitution...) et la distribution de préservatifs

Pour ce partenaire, il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 4 750 €.

- L'association « Naître en Alsace »

(NeA) participe à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, à l'harmonisation des pratiques de soins et à l'évaluation de la santé périnatale, conformément aux orientations stratégiques du programme Régional de Santé.

Les activités suivantes ont déjà pu aboutir :

- structuration des différentes commissions et mise en route des groupes de travail (en 2016 : commission de dépistage de la trisomie 21, prévention des grossesses non désirées) ;
- élaboration et diffusion des protocoles de prise en charge médicale périnatale (en 2016 : charte de fonctionnement du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal);
- actions de communication et d'information du public et des professionnels (en 2016 : les professionnels visés ont été plus particulièrement les sages-femmes).

Le Département est membre fondateur du « Réseau régional périnatal » dont l'association NeA est le "support juridique". Le service de PMI du Bas-Rhin est copilote de la commission "vulnérabilité et grossesse". Le Réseau est ainsi un partenaire incontournable dans le domaine de la périnatalité, dont les actions croisent les compétences et les besoins du

Département, notamment dans le domaine de la formation des professionnels. En effet, les professionnels de PMI y ont accès gratuitement à des formations spécialisées de grande qualité.

Il est proposé, pour 2017 de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2016, soit 3 000 €.

- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), a été mis en œuvre un Réseau d'accompagnement des parents porté par l'UDAF. Ce réseau est ouvert à tout acteur de la petite enfance et de la parentalité (parents, professionnels et bénévoles).

L'animation de ce réseau vise à permettre à tous les parents et intervenants d'être informés de l'offre globale d'accompagnement des parents et de construire ensemble des projets, dans le prolongement de ce qui existait dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

L'UDAF, en cohérence avec la charte construite et validée pour le REAAP, doit articuler son intervention autour de quatre axes :

- Fédérer et créer des passerelles en réunissant les parents et les intervenants autour de temps d'information et de projets (ex. les rencontre-forums en territoire) ;
- Outiller en soutenant méthodologiquement les acteurs pour que chaque parent puisse trouver sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie ;
- Communiquer en capitalisant et en diffusant les actions auprès de tous les acteurs, via un site internet et la Lettre du Réseau ;
- Partager en recensant les points de convergences et en mutualisant les outils et les bonnes pratiques pour rendre lisible les actions et missions de l'autre, pour permettre une réflexion commune et un enrichissement mutuel.

Pour effectuer ce travail de coordination, d'échange, de lisibilité et de visibilité de l'action publique départementale en faveur des familles, il est proposé de décider d'attribuer à l'UDAF une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2017.

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 14 septembre 2017 a émis un avis favorable aux présentes propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27116	65-6574-51	168 782,00 €	118 951,00 €	109 315,00 €
15206	65-6574-51	78 213,00 €	39 106,50 €	39 106,50 €
15224	65-6574-41	7 750,00 €	7 750,00 €	7 750,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, au titre de la médiation familiale et pour l'année 2017, des subventions d'un montant global de 23 453 € aux associations RESCIF, AGF, Etage et CIDFF, et réparties comme suit :

- Etage : 3 375 € ;
- Rescif : 6 578 € ;
- AGF : 9 000 € ;
- CIDFF : 4 500 € ;

- décide d'attribuer, pour l'année 2017, des subventions d'un montant global de 212 906 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et réparties comme suit :

- l'ADEPAPE : 78 213 € ;
- Thémis : 99 662 € ;
- La Grande Ecluse : 8 000 € ;
- Rescif : 8 658 € ;
- Tout Jour là : 475 € ;
- Tremplin J : 6 935 € ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'avenant à la convention conclue avec l'ADEPAPE pour le versement de la subvention 2017, joint à la présente délibération ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant global de 8 750 € aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2017, et réparties comme suit :

- SUMPS : 4 750 € ;
- Naître en Alsace : 3 000 € ;
- UDAF : 1 000 €

Strasbourg, le 26/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY